



DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC - NIVEAU 1

Analyser le cadre réglementaire et appliquer les règles de la passation des concessions de service public

FORMATIONS COURTES

INITIATION

BEST-OF

DIST.

Ref. : 8971018

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1585 € HT

Repas inclus

Code Dokelio : 51170

La loi Sapin a permis de déléguer à des entreprises privées, des associations ou des SEM, des activités de service public. L'ordonnance sur les concessions de services et de travaux du 29 janvier 2016 et son décret du 1er février 2016, la loi Sapin II et le décret du 10 avril 2017 modifient en profondeur cette notion. La personne publique délégante doit être attentive à la définition du contrat, au respect des procédures de mise en concurrence, aux dispositions financières mais également, aux risques liés à la fin du contrat.

LIEUX ET DATES DÉTAILLÉS

À distance

12 et 13 mai 2025

- 12/05/2025 09:00 --> 13/05/2025 17:30 à À distance
 - 12/05/2025 09:00 --> 12/05/2025 17:30
 - 13/05/2025 09:00 --> 13/05/2025 17:30

OBJECTIFS

Identifier les cas de recours à la délégation de service public (DSP)
Appliquer étape par étape les différentes phases de la procédure de passation des DSP
Analyser les clauses essentielles de son contrat de DSP

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Juristes en charge des contrats publics
Toute personne impliquée dans un projet de DSP au sein d'une personne publique délégante, d'une entreprise délégataire ou d'une SEM

PRÉREQUIS

Connaître les bases du droit de la commande publique

COMPÉTENCES ACQUISES

Connaître toute la réglementation applicable aux DSP

PROGRAMME

Pendant
Délégations de service public - Niveau 1

Autodiagnostic : évaluation des connaissances en matière de DSP
Partage d'expériences : échanges sur les difficultés rencontrées en matière de DSP

APPRECIER LES ENJEUX DE LA QUALIFICATION D'UNE DSP



Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 18-24 rue Tiphaine - 75015 PARIS
Tél. : +33 (0)1 42 21 02 02 - e-mail : serviceclient@efe.fr
Siret 412 806 960 00040



Définir l'objet du contrat

- Identifier la DSP par rapport aux autres contrats publics
- La notion de risque d'exploitation

Exercice d'application : l'identification du montage le plus pertinent au regard du projet

- La minoration du critère de l'objet

Identifier les types de contrats possibles et leurs caractéristiques

- Cerner les avantages et inconvénients
- Déterminer les critères de choix

REDIGER LES CLAUSES ESSENTIELLES

Utiliser au mieux sa marge de manœuvre lors de la passation d'une convention de DSP

- Respecter les étapes de la procédure
- Concilier intuitus personae et obligation de mise en concurrence

L'objet du contrat et sa durée

- Les tarifs préférentiels
- Les clauses de contrôle et de lisibilité, de sanction et de résiliation du contrat
- Les clauses d'évolution du contrat

Exercice d'application : identification des erreurs sur un contrat de DSP

Introduire les règles d'exécution

- Avenant
- Modification en cours
- Évolution du prix
- Partage des risques

Anticiper et gérer les recours contentieux

- Les référés
- Les recours

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en place pour réussir la passation de ses DSP

INTERVENANTS

Nadia SAIDI
Avocat à la Cour
CABINET NS AVOCATS PARIS

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :



Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

